

**DÉPARTEMENT DU
RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
SYTRAL Mobilités**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 novembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 38

Date de convocation du Conseil : 14 novembre 2024

Président : Bruno BERNARD

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu VIEIRA

N°24-092

Objet : Plan de Mobilité des territoires lyonnais – Bilan de la concertation citoyenne

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre à 14h00, les membres de SYTRAL Mobilités se sont réunis en Salle du Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités, 21 boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3^{ème}, conformément à la convocation qui leur a été faite par Monsieur Bruno BERNARD, Président.

Droit de vote	Membres du Conseil en exercice		Présent	Absent	Procuration à
3	DEBÛ	Raphaël	X		
3	BADOUARD	Benjamin	X		
2	BAGHDASSARIAN	Patrick		X	
3	BAGNON	Fabien	X		
1	BERNARD	Bruno	X		
3	BOFFET	Laurence	X		
3	BRUNEL	Vinciane	X		
3	BURRICAND	Marie-Christine	X		
2	CHAMBE	Régis	X		
2	CHAVEROT	Virginie	X		
1	CHONÉ	Jean-Philippe		X	
3	COLLIN	Blandine	X		
2	COMBET	Damien		X	
3	DALBY	Hugo		X	M. BADOUARD
2	DOGANEL	Izzet		X	
3	DUVIVIER	Hélène		X	
3	EDERY	Michèle	X		
3	FRETY	Laurence		X	M. MONOT
3	GEOFFROY	Hélène	X		
3	GEORGEL	Nadine		X	M. KOHLHAAS
3	GIROMAGNY	Véronique	X		
3	KOHLHAAS	Jean-Charles	X		
3	LONGUEVAL	Jean-Michel	X		
3	LUNGENSTRASS	Valentin	X		
2	MALOSSE	Daniel		X	Mme CHAVEROT
2	MEUNIER	Philippe		X	

3	MONOT	Vincent	X		
1	OUTREBON	Pascal		X	
3	PERCET	Joëlle		X	
3	POPOFF	Sophia	X		
3	PORTIER	Alexandre		X	
1	RONZIÈRE	Pascal		X	M. CHAMBE
3	TEYSSIER	Marie-Pierre		X	
2	VALERO	Daniel		X	
3	VAN STYVENDAEL	Cédric		X	M. LONGUEVAL
3	VERCHÈRE	Patrice		X	
3	VESSILLER	Béatrice	X		
3	VIEIRA	Matthieu	X		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le rapport par lequel Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, 1^{er} Vice-Président et rapporteur désigné par Monsieur le Président, expose ce qui suit :

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.1214-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-045 du 16 mai 2022 prescrivant l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Par délibération en date du 16 mai 2022, le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais et en a fixé les objectifs.

Par cette même délibération, le conseil d'administration a défini les modalités de concertation.

Conformément aux articles L. 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement, une concertation préalable environnementale a été organisée entre le 9 janvier et le 10 mars 2023 et un bilan en a été tiré le 5 mai 2023, conformément aux termes de ce même Code.

En complément, SYTRAL Mobilités a librement mis en place une phase de concertation citoyenne pour enrichir le projet, qui s'est déroulée du 9 mai au 29 septembre 2023.

Conformément aux dispositions légales, il appartient au conseil d'administration de SYTRAL Mobilités, après avoir constaté les modalités de la mise en œuvre de la concertation d'arrêter le bilan de la phase de concertation préalable à l'arrêt du projet du Plan de Mobilité des territoires lyonnais et à l'organisation de l'enquête publique.

La concertation citoyenne a permis de recueillir des avis d'acteurs institutionnels, d'associations et du grand public sur les enjeux de mobilité et d'organisation des mobilités dans l'ensemble du territoire. Cette concertation a notamment permis une large participation à travers plusieurs outils d'information et de participation (questionnaires, panel citoyen, conférences-débats, etc.) mobilisant un public varié.

Cette concertation a contribué à l'enrichissement du Plan de Mobilité, dont le contenu a été adapté en tenant compte des attentes et des retours du public, afin de proposer une mobilité plus durable et inclusive.

Le bilan complet de la concertation citoyenne est annexé à la présente délibération.

1. Organisation et objectifs de la concertation citoyenne

Cette phase de la concertation a été mise en place volontairement par SYTRAL Mobilités, conformément à la délibération prescrivant l'élaboration du Plan de Mobilité du 16 mai 2022, pour permettre l'information et encourager l'implication des habitants dans l'élaboration du projet.

Pour capter une plus grande diversité de points de vue et de propositions, les moyens d'information suivants ont été mis en œuvre : un site internet dédié au Plan de Mobilité, la publication d'un cahier de concertation citoyenne, le recours à la communication digitale et aux réseaux sociaux ainsi que la mise en place de stands d'information lors des conférences-débats.

Le public a pu s'exprimer à travers le site internet dédié au Plan de Mobilité, un questionnaire en ligne, l'organisation de trois conférences-débats, d'un panel citoyen et de deux ateliers techniques.

Les **objectifs** de la concertation citoyenne étaient les suivants :

- Informer et assurer une meilleure prise en compte des **attentes, aspirations et besoins des habitants** sur l'ensemble des sujets en lien avec le Plan de Mobilité ;
- Assurer une large diffusion de l'information ;
- Recueillir les **suggestions et contributions du public** pour enrichir le projet de Plan de Mobilité à partir de ces retours ;
- Identifier les **leviers à actionner** pour faire évoluer les comportements ;
- Éclairer sur des **sujets particuliers** en lien avec le Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

2. Moyens de communication mis en œuvre :

SYTRAL Mobilités a déployé une large palette d'outils pour informer la population :

- **Un avis de concertation** a été publié le 20 avril 2023
- **Presse et relais locaux** : des communiqués de presse ont été diffusés pour annoncer le lancement de la concertation en mai 2023 et les dates des conférences-débats en septembre 2023 qui ont été relayées par la presse locale (notamment Le Progrès) et sur les écrans du réseau TCL.
- Communication dans **la newsletter MOBILES** de SYTRAL Mobilités le 9 mai 2023 ;
- Communications **sur les réseaux sociaux de SYTRAL Mobilités** (X, Facebook, LinkedIn, YouTube) les 9 mai, 20 juillet et 15 septembre 2023 ;
- **Le site internet dédié** : un site internet a été mis en place pour faciliter l'accès à la concertation avec des informations détaillées sur le projet de Plan de Mobilité. En plus des vidéos explicatives et des fiches techniques publiées pour la concertation préalable environnementale, cinq nouvelles fiches ont été publiées : « Plusieurs chemins possibles vers un système de mobilités bas carbone », « Auto, boulot, dodo : nos déplacements sont-ils si réguliers que ça ? », « Des déplacements courts qui comptent beaucoup ! », « Des déplacements longs qui émettent beaucoup de CO₂ ! » et « Les marchandises, poids-lourd caché de nos mobilités »).

- **Cahier de concertation citoyenne** : un cahier de concertation a été mis à disposition du public en ligne et lors des événements physiques, avec des informations détaillées sur le projet de Plan de Mobilité.
- **Kit de communication** : un kit de communication composé d'une affiche, d'un article clé-en-main ainsi que des flyers annonçant les conférences-débats a été envoyé à l'ensemble des chargés de communication de la Métropole de Lyon et des EPCI membres de SYTRAL Mobilités afin qu'ils puissent relayer la concertation.
- **Stands d'information** : lors des conférences-débats, des stands d'information ont été installés pour permettre aux participants de consulter les documents (cahier de concertation, fiches thématiques) et de remplir les questionnaires sur place.

3. Les différentes formes de la concertation :

SYTRAL Mobilités a proposé de nombreux outils pour encourager la participation citoyenne :

- **Un questionnaire interactif** a été mis en place sur le site internet abordant les habitudes actuelles de déplacement et les conditions à réunir pour un éventuel changement de comportements de mobilité dans le futur.
- **Différents moyens pour s'exprimer**, par le biais d'un formulaire de contribution sur le site internet, à l'adresse mail concertation-citoyenne-pdm@sytral.fr ou par voie postale.
- **Conférences-débats** : trois conférences-débats ont été organisées dans chacun des bassins locaux de mobilité en septembre 2023 : le 20 septembre 2023 à Vaugneray sur le thème « Vivre mieux en se déplaçant autrement ? », le 21 septembre 2023 à Chaponnay sur le thème « Mieux vivre en changeant nos habitudes » et le 27 septembre 2023 à Tarare sur le thème « Comment se déplacer autrement ? ».
- **Stands d'information** : lors des conférences-débats, des stands d'information ont été installés pour permettre aux participants de consulter les documents (cahier de concertation, fiches thématiques) et de remplir les questionnaires sur place.
- **Panel citoyen** : un panel citoyen, composé de 29 membres, a été sélectionné de manière aléatoire pour garantir une diversité de profils représentant les différents visages des habitants des territoires lyonnais. Le panel a travaillé entre mai et juillet 2023, aboutissant à un **avis citoyen** publié en juillet 2023. Cet avis propose des solutions concrètes pour réduire la part de l'automobile tout en tenant compte des inégalités sociales et territoriales.
- **Séances de travail avec les acteurs socio-économiques** : deux ateliers techniques associant des acteurs socio-économiques du ressort territorial et des territoires voisins ont été organisés sur des thématiques les intéressant plus spécifiquement : logistique et transport de marchandises le 4 juillet 2023 et intermodalité le 7 juillet 2023.

En raison d'un incident technique pendant la concertation citoyenne et afin de permettre aux personnes intéressées de déposer et/ou de redéposer leur contribution, SYTRAL Mobilités a décidé de rouvrir la boîte mail mise à disposition du public du 8 janvier au 9 février 2024. Un avis complémentaire a été publié dans la presse le 22 décembre 2023 pour en informer le public.

4. Résultats et enseignements de la concertation citoyenne

Principales conclusions du panel citoyen :

- **Équité sociale** : le panel a souligné l'importance d'assurer une **égalité d'accès** aux mobilités pour tous les habitants, y compris les personnes en situation de précarité et de handicap. Des propositions incluent la **tarification adaptée** pour les étudiants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.
- **Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle** : le panel a insisté sur l'importance de renforcer les transports collectifs, en augmentant l'offre, la fréquence et l'amplitude, en particulier dans les zones périurbaines et rurales. Il a également proposé des solutions pour le **développement du covoiturage** et la **promotion des mobilités actives**, telles que l'extension des réseaux cyclables sécurisés

Pour une vision plus exhaustive, les 22 propositions du panel citoyen sont résumées dans le bilan de la concertation annexé à ce rapport, l'avis du panel citoyen étant lui-même annexé à ce bilan.

La concertation citoyenne a permis de mettre en lumière les solutions et actions à intégrer dans le Plan de Mobilité afin d'atteindre les différents objectifs fixés. L'importance et la manière de traiter certaines problématiques (extension des réseaux et des services de mobilité, cohérence transport-urbanisme, prise en compte de la précarité, partage de l'espace public à rééquilibrer, ...) ont fait l'objet de plusieurs contributions.

- **Développer les transports en commun et leur accessibilité** : une grande partie des contributions s'est focalisée sur la question des transports en commun, notamment lors des conférences-débats où les participants ont profité de la possibilité d'échanges pour évoquer les conditions actuelles sur le réseau de SYTRAL Mobilités. Un prolongement des lignes existantes, la création de nouvelles lignes jusqu'à certaines zones non desservies actuellement ainsi qu'un meilleur cadencement et la fiabilité des services sont autant de points cités comme des conditions à une transformation des pratiques de mobilité pour tous.
- **Assurer une meilleure prise en compte des mobilités dans les projets d'aménagement** : l'aménagement du territoire est énoncé comme un facteur conditionnant le nombre et la longueur des déplacements : nombreux sont les participants qui avancent le manque de services ou de commerces de proximité comme étant la raison (couplée au manque de transports en commun fréquents et réguliers) de leur utilisation de la voiture individuelle au quotidien, notamment dans les zones rurales ou périurbaines. C'est en ce sens que le Conseil de Développement de la Métropole de Lyon ainsi que le panel citoyen suggèrent que l'offre de mobilité soit pensée en lien avec l'aménagement du territoire pour réduire les distances entre les lieux de vie, de travail, de loisir, d'études et de services. Les acteurs socio-économiques réaffirment quant à eux que le foncier est un enjeu crucial pour accompagner le déploiement de chaînes logistiques plus vertueuses en ville comme en milieu plus rural.
- **Encourager le covoiturage et l'autopartage** : le covoiturage est une des solutions avancées pour réduire l'impact de l'utilisation de la voiture individuelle. Les contributeurs considèrent que des voies réservées (également partagées avec les bus et les cars) ou qu'une application de covoiturage unique notamment seraient de nature à favoriser sa pratique. Pour les membres du panel, si l'on veut étendre sa pratique, le covoiturage doit être plus simple et plus facile d'accès, notamment pour les personnes éloignées du numérique. L'autopartage est également un sujet qui intéresse et qui est vu comme un

levier pour modifier les usages. Son développement et sa facilitation sont perçus comme des enjeux clés pour le futur du territoire.

- **Prendre en compte l'impact socio-économique de certaines mesures telles que les Zones à Faible Emission (ZFE) :** la ZFE est un sujet qui a beaucoup préoccupé les membres du panel citoyen au regard « de son aspect discriminatoire et de son impact sur la vie quotidienne des plus fragiles ». Elle a également été évoquée lors des conférences-débats, les participants estimant que ce dispositif pénalise les personnes qui n'habitent pas en grande proximité de Lyon-Villeurbanne et qui n'ont pas d'autres choix que de prendre leur voiture pour se rendre à leur travail dans le centre de Lyon par exemple. Cela traduit plus largement un souhait de justice sociale et territoriale dans la planification et les politiques publiques mises en œuvre : des transports partout, pour tous et accessibles par tous.
- **Apaiser les usages et avoir une vision transversale des différents modes de déplacement sur le territoire :** pour le panel citoyen notamment, il est absolument nécessaire de ne plus opposer les différents modes de transports entre eux. Tous sont complémentaires et doivent pouvoir cohabiter sans être pointés du doigt ou dénigrés par les uns ou par les autres. Cela touche la question du partage de l'espace public pour des pratiques sûres : un partage physique (voies dédiées, pistes cyclables séparées, trottoirs larges, ...) ainsi qu'un apprentissage à mieux cohabiter. La sécurité, notamment pour les modes actifs, revient particulièrement : la limitation de la vitesse pour les voitures est alors évoquée.
- **Mieux communiquer sur les solutions alternatives à la voiture et les aides à disposition :** une communication massive, plus ambitieuse et plus percutante est un enjeu crucial pour les contributeurs. C'est une condition à la prise de conscience et à une meilleure acceptation des habitudes à changer. La pédagogie sur les enjeux sanitaires et environnementaux est notamment mise en avant ainsi que la démonstration des atouts des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (flexibilité, santé, économie, environnement...). Pour les membres du panel, il faut utiliser tous les canaux d'information et médias à disposition aujourd'hui pour informer.

Prise en compte des contributions dans le projet de Plan de Mobilité :

Le projet de Plan de Mobilité a été enrichi par les retours issus de la concertation citoyenne. Les ajustements apportés incluent :

- **Le développement d'offres alternatives comme « prérequis indispensable » :** les contributeurs de la concertation citoyenne ont largement souligné l'importance du développement de services de mobilité (transports collectifs, covoiturage, autopartage) qui permettent de répondre aux besoins de mobilité afin de pouvoir générer du report modal. Les zones rurales doivent faire l'objet d'une attention particulière, car la voiture constitue souvent l'unique possibilité de déplacement dans ces territoires.

Le Plan de Mobilité met donc l'accent sur le renforcement de l'offre de transports collectifs en dehors du cœur de la Métropole de Lyon par :

- La mise en œuvre de services ferroviaires au quart d'heure (en heures de pointe) et à la demi-heure (en heures creuses) sur une amplitude élargie (5h-23h) sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire lyonnaise ;
 - L'étude de l'extension des offres ferroviaires périurbaines dans les vallées de la Brévenne et de l'Azergues
 - La mise en œuvre d'un réseau de Cars à Haut Niveau de Service complémentaire aux services ferroviaires et qui s'articule avec ceux-ci ;
 - Le renforcement du maillage du réseau de transports collectifs, particulièrement pour anticiper et accompagner le développement des principales polarités urbaines identifiées dans les différents Scot ;
- **L'attention portée à la vulnérabilité économique** : les contributeurs de la concertation citoyenne ont pointé l'importance de la prise en compte des personnes ayant des revenus modestes, que ce soit dans l'accès aux services de mobilité ou pour s'adapter aux contraintes qui pourraient être mise en œuvre, comme, par exemple, la ZFE-m.
Le Plan de Mobilité met l'accent sur la mise en œuvre d'un parcours usager facilité et équitable :
 - La tarification solidaire des transports collectifs devra ainsi être homogénéisé à l'échelle du ressort territorial, permettant à l'ensemble des habitants de pouvoir bénéficier, sous conditions de ressources et de statut, d'abonnements gratuits ou à prix réduit ;
 - Les usagers des services de la plateforme de covoiturage auront droit à une rétribution pour les conducteurs et une contribution au prix pour les passagers ;
 - L'homogénéisation des conditions de ressources permettant d'obtenir des aides à l'acquisition de vélos devra également être réalisée.
- **L'aménagement d'un espace public rééquilibré en cohérence avec le développement des offres de mobilité alternatives** : les contributeurs de la concertation citoyenne ont souligné l'importance d'un aménagement du territoire qui soit facteur de vie de proximité et d'apaisement de l'espace public.
Le Plan de Mobilité propose des actions qui permettent de contribuer à cet aménagement du territoire :
 - Aménagement de zones à l'intérieur desquelles le trafic de transit motorisé est limité ;
 - Apaisement de l'espace public aux abords des écoles et collèges, notamment avec des « rues des enfants » ;
 - Mise en œuvre de zones de rencontres ;
 - Passage à une norme de vitesse autorisée de 30 km/h dans les bourgs (le 50 km/h restant possible, mais étant plutôt considéré comme « l'exception »). ;
 - Mise en œuvre d'un réseau cyclable structurant, permettant d'allonger les distances réalisables à vélo, d'autant plus à assistance électrique ;
 - Coordination des réflexions locales avec des outils comme les plans piétons, dont la réalisation sera obligatoire sur l'ensemble du territoire, et des contrats d'axe, afin de coordonner les acteurs de l'urbanisme et du transport autour des projets de transports collectifs structurants.
- **Une communication à développer pour accompagner le changement de pratiques de mobilité de toutes et tous** : au-delà de la mise en œuvre d'alternatives attractives et accessibles au plus grand nombre, les contributeurs de la concertation citoyenne ont

mis en évidence l'importance des actions d'aide au changement de comportement : communication sur l'existence et le fonctionnement d'offres alternatives ainsi qu'accompagnement et formation aux nouvelles pratiques. L'analyse des contributions de la concertation citoyenne a permis de définir certaines priorités, particulièrement concernant l'accompagnement humanisé et la nécessité de faire expérimenter les nouvelles offres de mobilité.

Ainsi, sur ces sujets, le Plan de Mobilité cible notamment :

- La création d'un réseau d'agences des mobilités sur l'ensemble du territoire ;
- La mise en œuvre d'actions de communication engageante adaptées aux cibles : lors du développement d'un nouveau service, lors de l'accueil de nouveaux arrivants dans le territoire ;
- L'accompagnement des plus précaires, notamment par le biais de la formation de référents locaux comme des conseillers numériques ;
- La mise en œuvre d'opérations de vélo-école et de parcours découverte dans les transports collectifs, adaptés à différents publics ;
- Le prêt ou la location de vélo en longue durée, avec des flottes suffisamment importantes pour permettre un accès élargi à ces offres d'expérimentation.

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
N°24-092**

APRES ECHANGES DE VUES,

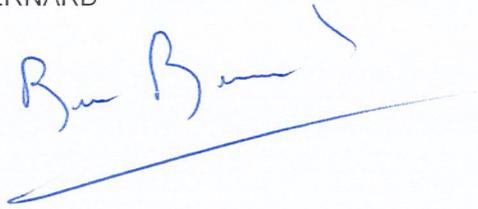
Présents :	20
Pouvoirs :	6
Ne prend pas part au vote (NPPV)	0
Nombre de votants	26
Abstentions	0
Total Suffrages exprimés	71
Dont « Contre » :	0
Dont « Pour » :	71

DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
N°24-092

DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de constater que les modalités de concertation annoncées dans la délibération du 16 mai 2022 ont été effectivement mises en œuvre,
- d'arrêter le bilan de la concertation citoyenne tel qu'il a été présenté dans le rapport et dans son annexe.

Le Président
Bruno BERNARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruno Bernard', is written over a horizontal blue line.